



Le concours d'idées Champéry_Montellily représente l'opportunité de doter Champéry d'un espace public de qualité, villageois et touristique, apte à lier la Grand Rue du village, et son caractère authentique, à l'interface de transports, train, route et téléphérique. Les éléments constitutifs existent : le village rue présente une structure précise, les équipements de transports communs sont présents, ne manque que le liant apte à atténuer la coupure de la route cantonale et à qualifier des espaces publics conviviaux.

La définition du vide, places et cheminements, précède celle du bâti.

Les mesures urbanistiques suivantes sont proposées :

- / libération du vide de son usage de parcage par la planification d'un parking souterrain,
- / maintien d'un vide, à usage mixte, place de fêtes en été et champ de neige pour l'apprentissage du ski en hiver,
- / redimensionnement du vide pour le placer à l'échelle du village par une diminution de sa largeur,
- / atténuation de la route cantonale par un traitement en zone de rencontre sur lequel le piéton est prioritaire
- / traitement unitaire du vide sur sa largeur, intégrant la route descendant du village,
- / qualification du chemin de Bouilleys comme axe piétons de liaison directe village et interface de transports,
- / création d'un nouveau cheminement de mobilité douce en bord ouest de la place, suivant une déclinaison plus douce, qui permet de franchir la route cantonale par passerelle pour rejoindre le niveau du plateau ferroviaire et du départ du téléphérique,
- / mise en place d'un système dédoublé de circulations, au sol et aérien, interconnecté en différents points, pour offrir plusieurs alternatives aux piétons de se déplacer et franchir la pente, selon des usages différents, au gré des saisons, et des moyens de transports utilisés.

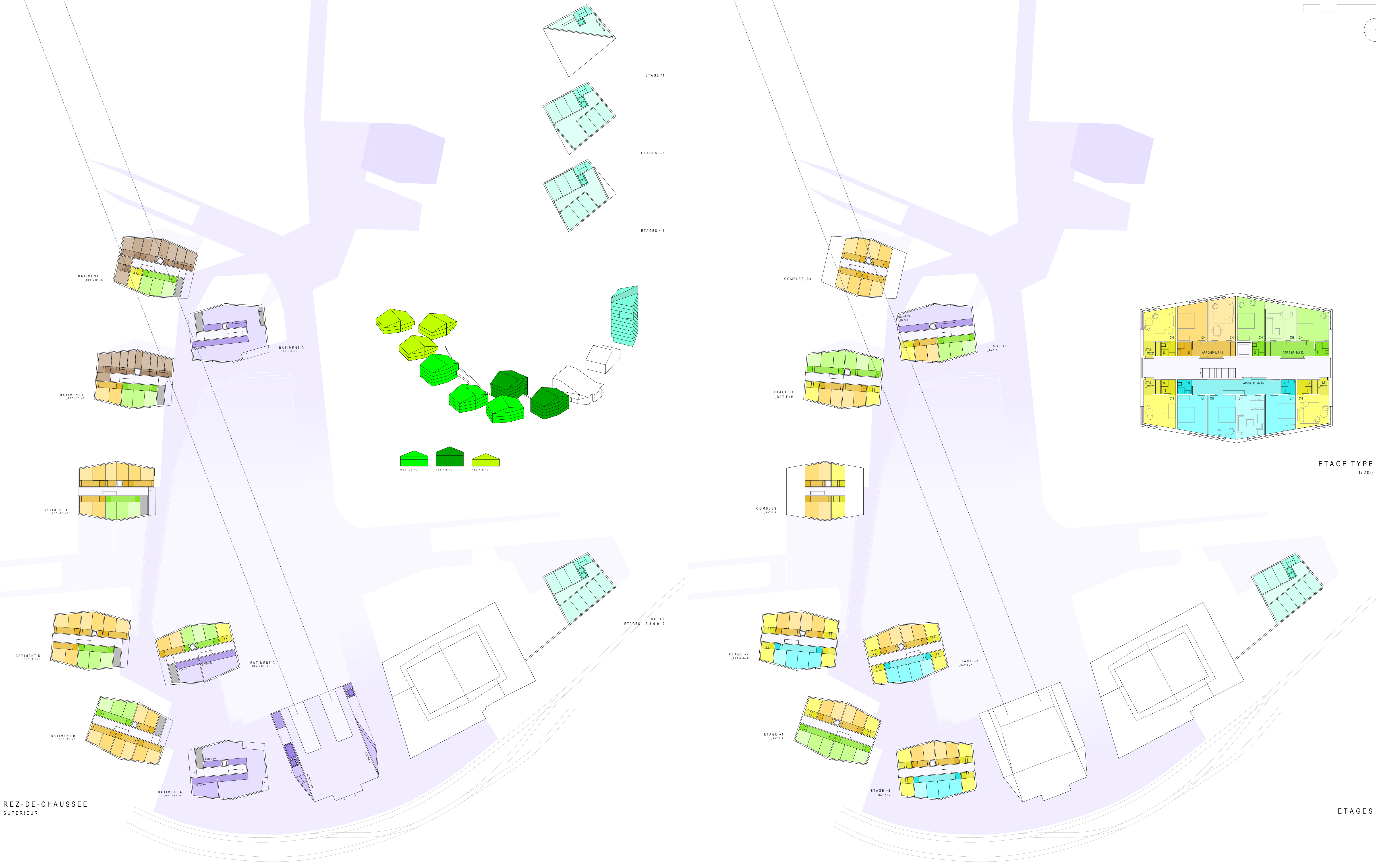
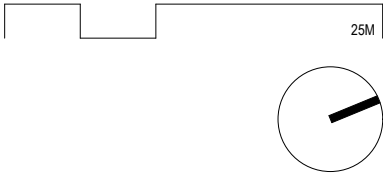
Le bâti vient accompagner la définition des espaces publics. Il permet de cadrer, limiter et densifier. Le projet propose de développer la résidence de tourisme sous forme de plusieurs bâtiments en ordre dispersé, dans le respect de l'échelle du bâti existant pour une intégration en douceur, dans ce paysage sensible. Le chalet de la Forêt est remplacé par une nouvelle maison qui reprend son implantation tout en offrant une meilleure habitabilité. Seul l'hôtel fait exception. Sa volumétrie en maison haute concentrée marque la position du nouveau centre touristique, comme un signe face aux falaises.

Les définitions du bâti retiennent :

- / un ordre dispersé respectant les distances légales en vigueur, et le gabarit inconstructible de l'installation du téléphérique,
- / une volumétrie intégrant le toit à sifflet comme reprise contemporaine d'une caractéristique vernaculaire,
- / une orientation précise cadrant l'espace public,
- / une densité créant une placette attenante à la station du téléphérique,
- / les affectations publiques des rez-de-chaussées qui sont en relation avec les espaces publics, soit magasin de sport et bar donnant sur la placette, et crèche garderie logée dans le bâtiment supérieur, jouissant d'une situation proche du village,
- / une volumétrie signe dans le territoire pour l'affectation hôtel, privilégiant la superposition à l'étalement.

La résidence de tourisme, distribuée en plusieurs volumes, permet une construction par étapes, et la possibilité de créer des ambiances différentes pour une extension de l'offre touristique. La typologie est très simple, garante d'efficacité et d'économie. Un couloir central distribue les logements orientés en amont ou en aval. Une trame répétitive offre une grande flexibilité, permettant de composer des logements de tailles différentes.





REZ-DE-CHASSE
SUPERIEUR

ETAGE TYPE
1/200

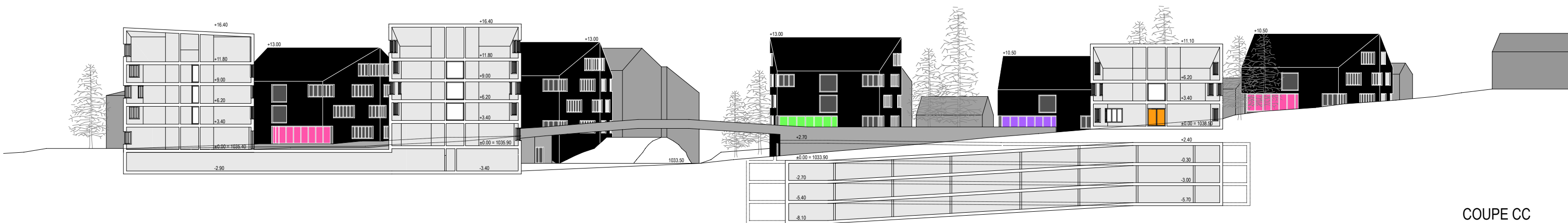
ETAGES



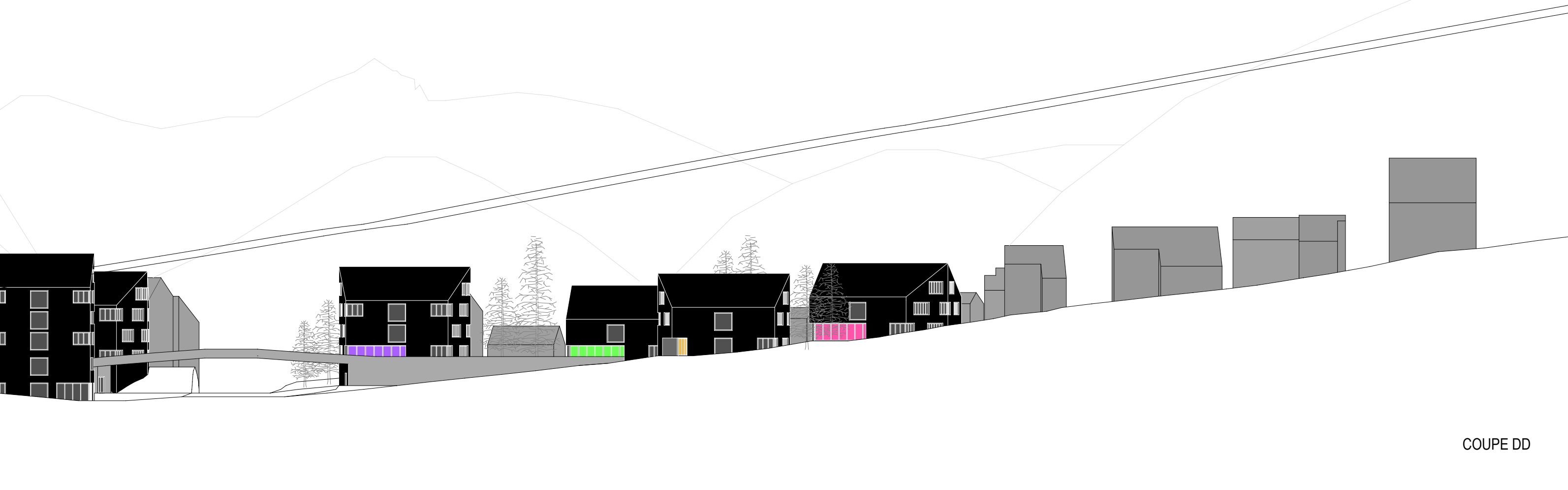
COUPE AA



COUPE BB



COUPE CC



COUPE DD

